Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement public

Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

F.S.U.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CAP des Professeurs de Sport – SCRUTIN DU 4 DÉCEMBRE 2014

POUR LA MISSION D'ÉDUCATION PAR LE SPORT, POUR NOTRE SERVICE PUBLIC NATIONAL : QUITTER LES MINISTÈRES SOCIAUX, SORTIR DES DDCS/PP, RENFORCER LES CREPS

DÉFENDRE L'ORIGINALITÉ JEUNESSE ET SPORTS C'EST DÉFENDRE UN SPORT ÉDUCATIF, SOLIDAIRE, ÉMANCIPATEUR, ACCESSIBLE À TOUS

L'avenir du corps des professeurs de sport est lié à la politique sportive du gouvernement. Mais les gouvernements se suivent et se ressemblent. La modernisation de l'action publique (MAP) a remplacé la RGPP. Les ministres se succèdent : les mêmes technocrates tirent les ficelles dans les coulisses des cabinets et administrations. Au nom des « déficits publics », les effectifs des CAS sont en chute libre, ceux des CTS à peine préservés. Les réformes statutaires sont en panne malgré une intersyndicale unie où la FSU est très présente. Le chantier de revalorisation indemnitaire a été détourné au profit de l'encadrement. Les CREPS sont promis aux régions. Où est le changement ?

Le Code du Sport enregistre, par ajustements, les replis d'ambitions politiques. **Sans loi d'orientation et de programmation, garantissant des moyens humains et financiers (doubler le budget),** aucun sursaut n'est possible. **Un ministère jeunesse et sports de plein exercice est nécessaire, mais il doit être reconnu dans la sphère éducative**. Les DDCS/PP actuelles sont de véritables mouroirs pour l'exercice pédagogique du métier PS/CTPS. Les CREPS, isolés dans leur autonomie, sont à renforcer comme outils de formation et de conseil. Quant à la privatisation rampante de l'INSEP, elle relève d'une même stratégie d'effacement de notre histoire collective et de nos métiers.

La dévalorisation des missions et du traitement des cadres techniques du sport participent de la disparition du ministère. Le service à compétence nationale qui gère 50% des CTS est un mauvais signal d'agence privée. L'originalité des CTS, cadres d'Etat placés auprès du mouvement sportif, doit être totalement préservée. **Vouloir une loi d'orientation pour le sport, porter une vision éducatrice des métiers et du ministère** ce n'est pas vivre sur le passé : c'est préserver l'avenir pour des pratiques sportives qui contribuent à la construction citoyenne.

UNIFIER LES REVENDICATIONS POUR UNE LOI D'ORIENTATION ET…

1. ***Quitter la sphère des ministères dits sociaux, donc sa DRH, pour reconstruire un réseau « jeunesse et sports » avec un ministère réellement de plein exercice, au budget doublé, des directions régionales identifiées liées à des unités départementales qui lui sont associées.***
2. ***Garantir dans chaque région la présence d'un CREPS public, comprenant plusieurs sites en fonction du volume des régions, pour une politique concertée de ressources et formation entre l'Etat, les Collectivités, le Mouvement sportif.***
3. ***Programmer d'urgence un recrutement planifié de 200 professeurs de sport/an en relevant les effectifs CAS des services départementaux et régionaux.***
4. ***Conforter le statut d'agent de l'État des conseillers techniques sportifs (CTS).***
5. ***Réhabiliter l'INSEP dans son statut public et ses missions.***

UN AVENIR À RECONSTRUIRE

En 2014, le corps des professeurs de sport ne compte plus que 2 300 agents : 720 CAS + 230 formateurs + 1 350 CTS.

Les suppressions d'emplois des six dernières années frappent principalement les personnels techniques et pédagogiques : CAS et CEPJ en premier lieu. Si l'emploi des CTS est « sanctuarisé » ce sont en revanche les services qui fondent pour ne plus avoir que 3 à 4 CAS dans 75% des DDCS/PP et 7 à 24 CAS en DRJSCS.

Piloter une politique sportive de l'Etat au plus près du territoire se traduit par de la polyvalence touche-à-tout ou du repli administratif, de la gestion de tableurs, ou de la sous inspection.

Le SNEP et EPA luttent contre l'atomisation de plus en plus grande de DDI isolées les unes des autres, de DR qui se déconnectent, d'établissements

TOUS CTPS : UNE MESURE DE BON SENS ET D'ÉQUITÉ!

Professeur de sport et conseiller technique et pédagogique supérieur ne sont qu'un seul et même métier. En 2002 nous avons négocié le statut de CTPS (intitulé proposé par la FSU au lieu d'ingénieur) et obtenu son alignement sur celui des agrégés, recrutés au master.

Aujourd'hui, il ne doit plus y avoir à court terme – à niveau de recrutement identique au master – qu'un recrutement ouvert directement au niveau du corps des CTPS. La FSU revendique un plan d'intégration ambitieux des actuels professeurs de sport et CEPJ dans le corps des CTPS.

LA FSU REVENDIQUE D'AUTRES MESURES À COURT TERME

- **Le respect scrupuleux de l'article 10 :** autonomie dans l'organisation du travail, décompte annuel du temps de travail, plans d'actions des PTP (contrats d'objectifs ou lettres de mission).
- **La reconstruction de la grille des professeurs de sport** (indexée sur les certifiés d'EPS), **la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.**
- **L'alignement immédiat des régimes indemnitaires sur ceux des CTPS** et un plan pluriannuel **<u>concerté</u> de réévaluation des indemnités de TOUS les agents** pour mettre fin aux décalages indécents avec d'autres corps (encadrement) ou filières (santé). Le refus des primes de « résultats ».
- **La mise en place d'un avancement unique au même rythme pour tous.** La FSU – comme elle l'a fait pour les CTPS – a présenté seule des propositions concrètes, retenues par l'administration, pour un avancement unique médian entre choix et grand choix.
- **Un plan pluriannuel de recrutement 2 000 professeurs de sport sur 10 ans.**
- **La transparence des actes de gestion des carrières** au lieu du renforcement en cours des pouvoirs discrétionnaires des chefs de services.
- **La réaffirmation des missions techniques et pédagogiques de tous les professeurs de sport (CTS et CAS)** et la valorisation de l'expertise dans une spécialité sportive ou dans une famille d'activités
- **L'accès à des postes d'encadrement** pour les collègues qui le souhaitent. Car il n'y a pas de sujétion hiérarchique inspecteur/PS, ni de poste réservé.

DES BARÈMES POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET CELUI DE CHACUN

Les représentants des personnels élus dans une CAP sont là pour défendre les droits des collègues dans tous les actes de gestion : mutation, évaluation, avancement, accès à la hors classe, au corps des CTPS, conflits, etc. Face à la DRH, ils ont besoin d'éléments objectifs pour agir. C'est pourquoi les syndicats défendent des barèmes contre les clientélismes et l'arbitraire.

Nos barèmes actuels – quand ils existent - ne sont plus toujours adaptés. La RGPP a modifié la gestion RH. Certains critères (diplômes, titres sportifs) n'ont plus d'intérêt réel, d'autres sont à revoir : ancienneté, points attribués par échelons. Réviser les barèmes s'impose, mais pas leur suppression.

La FSU est attachée aux barèmes objectifs d'accès à la hors classe, aux critères pour une mutation. Si l'avancement unique est gagné, il n'y aura plus de barème pour le changement d'échelon.

La notation tombera aussi. Mais il nous faudra créer les barèmes **pour l'accès au corps des CTPS (aujourd'hui discrétionnaire).** Il nous faudra enfin de vrais critères pour les **mutations qui perdent objectivité et lisibilité.**

L'évaluation doit être alignée sur celle des CTPS. Pas question de la confier à l'encadrement intermédiaire.

VOTER POUR LES CANDIDATS SNEP/EPA DE LA FSU

c'est voter pour des collègues engagés dans l'action solidaire, qui cherchent à partager l'information, à construire ensemble plutôt qu'à déléguer aux experts qui savent pour les autres

C'est voter pour des représentants attachés à la démocratie et la transparence des actes de gestion des carrières, pour la recherche de l'équité de traitement de tous les collègues.

C'est voter pour l'unité du corps des professeurs de sport, pour défendre TOUS les collègues, sans clientélisme, quelle que soit la fonction (CAS, CTS, Formateur) et l'affectation (DD, DR, administration centrale ou fédération).

C'est choisir le pluralisme syndical